

		DESTINATAIRE
	DATE LIMITE DE RETOUR	
	Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.	
	CONCERNÉ	
	SIRET NAF	
1		
		SIRET NAF

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU FORMULAIRE CANAL DECLARATION AU TITRE DE L'ANNEE

	MODIFICATION INTERVENUE EN COURS D'ANNÉE (CESSION, FUSION-ABSORPTION, ETC.) OU CESSATION D'ACTIVITÉ
	Date de changement ou date de prise d'effet SIRET NAF
2	Nouvelle dénomination et adresse
	OBSERVATIONS
3	
	PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	Nom Téléphone
4	
	Fonction Courriel
	NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ
	Nom Fait à SIGNATURE
5	Prénom Le
	Téléphone Courriel
	Références à rappeler dans toute correspondance
	Affaire suivie par Tel Courriel

DÉCLARATION DES VOLUMES PRÉLEVÉS POUR L'ALIMENTATION D'UN CANAL (SUITE)

Volume prélevé par usage sur le canal (m³)		
Irrigation		
Irrigation gravitaire		
Alimentation en eau potable		
Refroidissement industriel		
Autres usages économiques		
Volume total prélevé (m³)		
La liste des prélèvements par type d'usage et par usager doit être fournie en complément de ce formulaire (cf. notice).		

Volume déductibles (m³)	
Volume turbiné par une ou plusieurs installations hydroélectriques, rejetés à l'extérieur du canal.	
Volumes destinés à alimenter des cours d'eau, ou à la préservation d'écosystèmes aquatiques, ou de sites, de zones humides faisant l'objet d'un acte administratif.	
Volume total déductible (m³)	